COLLABORATEURS DE CABINETS COMPTABLES — RÉF. EC-16

Lutte anti-blanchiment : vigilance client et déclaration de **soupçon**

Le cabinet d'expertise comptable est assujetti aux obligations de lutte contre le blanchiment, et c'est le collaborateur qui voit les pièces, les espèces et les comptes courants.

DURÉE	FORMATS	TARIF	RECONNAISSANCE
14 h selon le format	**3 formats** Présentiel à Nice · À distance, en visio · 100 % en ligne	**Dès 280 €** HT par participant · selon la modalité	**Attestation de fin de formation** de fin de formation

DURÉE ET TARIFS PAR MODALITÉ

100 % EN AUTONOMIE
E-learning
280 € HT par participant

Durée	14 h, à votre rythme
Prix de l'heure	20 € HT
Participants	Individuel
Accès	3 mois

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Présentiel à Nice
490 € HT par participant

Durée	14 h, 2 jours
Prix de l'heure	35 € HT
Participants	3 minimum, 8 maximum
Lieu	Nice, 6 place Auguste Blanqui

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Distanciel en visio
490 € HT par participant

Durée	14 h, 2 jours
Prix de l'heure	35 € HT
Participants	3 minimum, 8 maximum
Lieu	À distance, en visio

Formation individuelle ou personnalisée possible sur devis. Prix par participant, hors taxes, calculés sur la durée de la formation.

POURQUOI CETTE FORMATION

Le cabinet d'expertise comptable est assujetti aux obligations de lutte contre le blanchiment, et c'est le collaborateur qui voit les pièces, les espèces et les comptes courants. Dans un portefeuille de commerces et d'artisans qui manipulent des espèces, savoir faire la différence entre une gestion négligée et une opération suspecte est indispensable. L'Ordre contrôle l'application de ces obligations, dont la formation des collaborateurs.

POUR QUI

Tous les collaborateurs de cabinets d'expertise comptable, assistants compris. Utile à l'embauche et en mise à jour régulière

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- ✓ Expliquer pourquoi le cabinet est assujetti et ce que cela impose
- ✓ Identifier un client et son bénéficiaire effectif, et tenir le dossier à jour
- ✓ Classer un client selon son niveau de risque
- ✓ Repérer les opérations atypiques dans un dossier de TPE
- ✓ Alerter en interne sans prévenir le client

LE PROGRAMME

01 Démarrage — 30 min
Accueil · Test de positionnement · Présentation du cas fil rouge

02 Le cadre — 2 h 15
Experts-comptables assujettis (art. L561-2 du code monétaire et financier), Ordre autorité de contrôle, norme professionnelle anti-blanchiment · Blanchiment, fraude fiscale, financement du terrorisme · Sanctions disciplinaires et pénales · Formation des personnels à l'embauche puis régulièrement · Cadre européen à venir (règlement applicable en juillet 2027) · Cas pratique : vrai ou faux en 10 questions

03 Connaître son client — 2 h 15
Identification et vérification d'identité, bénéficiaire effectif, objet de la relation d'affaires · Classement du risque : activité, espèces, montage, pays, comportement · Vigilance simplifiée, normale, renforcée · Mise à jour du dossier · Zone grise : le client « connu depuis toujours » sans pièce d'identité au dossier · Cas pratique : classer 6 clients

04 Repérer l'atypique — 2 h 15
Signaux dans un dossier de TPE : espèces importantes sans explication, apports en compte courant d'origine inconnue, chiffre d'affaires sans rapport avec l'activité, factures de complaisance, fournisseurs fantômes, sociétés éphémères · Négligence de gestion ou soupçon : faire la différence · Cas pratique : 8 situations à qualifier

05 Alerter et déclarer — 2 h 15
Procédure interne : à qui s'adresser, quoi écrire · Déclaration de soupçon à Tracfin par le déclarant du cabinet · Interdiction de prévenir le client · Ne pas poursuivre l'opération en cas de soupçon · Conservation des documents pendant 5 ans · Cas pratique : rédiger une note d'alerte interne

06 Atelier — 2 h
Revue de 4 dossiers (une boulangerie, une société de rénovation récente, une SCI, un négociant) : identification, classement du risque, signaux et alertes

07 Mise en situation pratique à déposer — 2 h

08 Évaluation finale — 30 min

Cas pratique à réaliser et à déposer · Correction individualisée sous 48 h après la fin de la formation

Quiz ou cas pratique, synthèse des points clés. Seuil de réussite : 70 %.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Un test de positionnement vérifie votre niveau de départ.

MÉTHODES ET MOYENS

Chaque séquence part d'une situation vraie de cabinet, dit ce que dit la règle, ce que ça coûte au client et au cabinet, et le bon réflexe, en trois niveaux : la règle, les zones grises (ce qui se fait souvent en cabinet et passe… jusqu'au contrôle ou au litige) et les bonnes pratiques. Cas fil rouge : Cabinet Masséna Expertise (fictif), cabinet niçois de 14 collaborateurs, et ses clients artisans et commerçants.

Aucun logiciel n'est enseigné : la pratique se fait sur des pièces, des relevés et des modèles.

Boîte à outils remise : fiche de connaissance client, grille de classement du risque, liste des signaux d'alerte en TPE, modèle de note d'alerte interne, mémo « ce que je dis et ce que je ne dis pas au client ».

E-learning : plateforme E-COSUP Learn, accessible 24 h/24 pendant 3 mois. Présentiel : salle de formation à Nice. Visio : formation à distance avec le formateur.

ÉVALUATION

En présentiel et en visio : test de positionnement, exercices et cas pratiques en cours et en fin de formation, questionnaire de satisfaction.

En e-learning : test de positionnement, bilan noté à la fin de chaque module, une mise en situation pratique corrigée individuellement sous 48 h après la fin de la formation, évaluation finale en ligne (quiz ou cas pratique, synthèse des points clés, ressources) avec un seuil de réussite de 70 %, puis questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise.

SUIVI

Avant le démarrage, vous recevez vos identifiants et les instructions de connexion, avec un test de connexion. En e-learning, la plateforme enregistre vos connexions et votre progression (supports consultés, évaluations, temps passé). En visio, les présences sont pointées. Équipement nécessaire à distance : un ordinateur et une connexion internet.

ACCÈS ET DÉLAIS

E-learning : entrée permanente, accès ouvert pendant 3 mois. Présentiel et visio : dates fixées selon les inscriptions, de 3 à 8 participants.

Nous répondons à toute demande dans un délai de 2 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie chaque demande et met en place avec vous un accompagnement adapté à votre parcours.

Pour en bénéficier, contactez notre référent handicap dès votre demande d'information ou d'inscription, par e-mail à a.mesbah@ecosup.fr.

Lutte anti-blanchiment : vigilance client et déclaration de soupçon vous intéresse ?

Un conseiller vous répond sous 2 jours ouvrés et étudie votre financement. Référence à indiquer : EC-16.

contact@ecosup.fr

04 93 55 20 59